

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mai 2012

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Chapuis, Bruno, Melle Fontagnères, MM Mouillac, Houdet, Bois, Mme Ouvrard, M. Lurton

Excusés : M. Piconto, Mmes Sibeyre, Dugros, Dupuy

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BOIS

Procès-verbal de la réunion du 30 Mars 2012 : adopté à l'unanimité

### **ENVIRONNEMENT**

#### **2012\_0405-01 : ETUDE POUR LA RÉALISATION D'UN PARC D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par la société VALOREM pour l'étude et la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune. Une réunion d'information à l'intention du Conseil Municipal s'est ensuite tenue le 15 mars 2012 en mairie d'Arsac.

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien dont la production serait évacuée sur le réseau existant le plus adéquat.

Monsieur le Maire indique que des terrains communaux pourraient être concernés par l'implantation de ces installations.

Afin de déterminer le lieu d'implantation et les caractéristiques techniques de ce parc, il est nécessaire de permettre à la société VALOREM de procéder à l'étude de faisabilité du projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Lurton), autorise :

- la société VALOREM de Bègles (33) à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables telles que le soleil ou le vent ;
- la société VALOREM à utiliser les chemins d'accès au site et les voiries communales ;
- Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet présenté par la société VALOREM de Bègles (33).

### **INTERCOMMUNALITÉ**

#### **2012\_0405-02 : SAEML Regaz-Bordeaux et SAS Gaz de Bordeaux**

##### **Rapports d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Aquitaine**

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne acte de la présentation des rapports d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Aquitaine.

### **INTERCOMMUNALITÉ**

#### **2012\_0405-03 : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL de COOPÉRATION INTERCOMMUNALE de la GIRONDE (SDCI) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS (SIBV) DE L'ARTIGUE ET DE LA MAQUELINE – Projet d'extension du périmètre à la Commune de Saint-Aubin-de-Médoc pour la partie de son territoire concernée par ce bassin versant**

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de la Préfecture de la Gironde relatif à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde concernant le projet d'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Versants (SIBV) de l'Artigue et de la Maqueline à la Commune de Saint-Aubin-de-Médoc pour la partie de son territoire concernée par ce bassin versant.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne un avis favorable à ce projet

### **DÉCISIONS du MAIRE PRISES par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL**

- **décision n°2012-07 du 2 Avril 2012** : Maintenance du matériel informatique de l'école (service à la carte pour 10 unités) - entreprise GI INFORMATIQUE à Avensan - 406.64 € TTC
- **décision n°2012-08 du 6 Avril 2012** : Poste Oxyflam avec équipement soudage, chariot, détenteurs, tuyau, chalumeau pour le service technique - Ets CARLES à Ludon-Médoc - 799.00 € TTC
- **décision n°2012-09 du 7 Avril 2012** : Formation Continue Obligatoire pour transport de voyageurs (2 agents) et transport de marchandises (1 agent) - entreprise ECF à Mérignac - 1 819.80 € net de taxes